

Important Avis Santé

Renseignements à l'intention des professionnels de la santé

Le 10 janvier 2005

Volume 2, n° 2.1

Page 1 de 1

Mise à jour sur la grippe aviaire de type A (H5N1) en Asie

Points clés :

- Nouveaux cas confirmés de grippe aviaire chez des humains au Vietnam
- Se montrer plus vigilant conformément aux recommandations d'alerte et de surveillance de Santé Canada que l'on préconise de maintenir

Madame, Monsieur,

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a confirmé l'enregistrement de trois nouveaux cas de grippe aviaire (H5N1) au Vietnam. Les trois patients, âgés de six, neuf et seize ans, sont décédés.

Ces trois cas parmi les plus récents ont été signalés dans la partie méridionale du pays. Ils font suite à un contact avec de la volaille. L'éclosion de grippe aviaire dans les troupeaux de volaille est récurrente depuis décembre de l'an dernier.

On surveille étroitement l'apparition de signes de la maladie chez les personnes ayant côtoyé de près les patients décédés. Les autorités médicales du Vietnam, aidées par le personnel de l'OMS, ont mis en œuvre diverses mesures destinées à favoriser la détection des cas. Les activités préalables aux festivités du nouvel an lunaire (commerce, transport et consommation de volaille) du début de février pourraient également intensifier le risque d'apparition d'autres cas chez l'humain.

Le vaccin antigrippal actuel ne protège pas de la grippe aviaire. Il importe cependant de l'administrer aux personnes en contact avec de la volaille infectée car il réduit le risque d'être infecté à la fois par les formes humaine et aviaire du virus. L'infection concomitante par ces deux virus rend possible leur transformation en un nouveau virus contre lequel l'organisme ne peut se défendre. Cette possibilité donnerait lieu à une pandémie d'influenza.

La deuxième vague de grippe aviaire de type A (H5N1) a commencé en juin 2004 et continue à se répandre. Les pays touchés par cette vague sont le Vietnam, la Thaïlande, la Chine, l'Indonésie, le Cambodge et la Malaisie. À l'heure actuelle, treize personnes ont été infectées par cette deuxième vague de virus et douze en sont mortes.

Il importe de tenir compte de la grippe aviaire au moment d'établir le diagnostic différentiel des patients revenant des régions touchées par le tsunami où l'on a signalé des éclosions de grippe aviaire, cela si ces patients ont été en contact avec de la volaille.

Le virus de la grippe aviaire peut infecter toutes les espèces d'oiseaux. En de rares occasions infecte-t-il l'humain. À l'heure actuelle, on sait que les sous-types H5N1, H7N7 et H9N2 du virus peuvent causer la maladie chez l'humain, le H5N1 entraînant les manifestations les plus graves de la maladie. Le risque que l'on contracte la grippe aviaire reste faible, à moins que l'on ne soit en contact étroit avec de la volaille infectée. On entend par contact étroit le fait de manipuler de la volaille infectée ou de se trouver avec elle dans un espace confiné.

Les recommandations précédentes émises par Santé Canada visant à renforcer la vigilance quant à la surveillance des affections pseudo-grippales et à la détection, à la signalisation et à l'investigation rapide de tout dénouement imprévu de ces affections demeurent en vigueur. Des recommandations particulières provenant de Santé Canada ont été communiquées le 28 septembre 2004 par le truchement d'un Important Avis Santé. Continuez de suivre ces recommandations et d'utiliser l'instrument de dépistage des maladies fébriles des voies respiratoires.

Les mesures à suivre lorsqu'on voyage dans un pays touché par la grippe aviaire de type A (H5N1) n'ont pas changé (bien se laver les mains et éviter d'être en contact avec la volaille, par exemple).

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée continue de surveiller de près la progression de la grippe aviaire et publiera des mises à jour si toute nouvelle information importante se présente.

Pour plus de renseignements :

OMS : www.who.int/csr/don/en/

Agence de santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/index.html

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée :
http://www.health.gov.on.ca/english/providers/program/emu/emu_mn.html

Numéro de téléphone du Ministère accessible en tout temps aux
fournisseurs de soins de santé : 1 866 212-2272

(original signé par)

D^r Karim Kurji, Médecin hygiéniste en chef adjoint

Allison J. Stuart
Directrice, Unité de gestion des situations d'urgence